



ARTISTIQUE

**DIVISION ARTISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE GÉNÉRAL**

SECTION ARTS ET COMMUNICATION VISUELLE (GACV)

**DIVISION ARTISTIQUE DU RÉGIME
DE LA FORMATION DE TECHNICIEN**

SECTION IMAGE – TECHNICIEN DE L'IMAGE (TPTI)

SECTION GRAPHISME – TECHNICIEN EN GRAPHISME (TPDG)

SECTION DESIGN 3D – TECHNICIEN EN DESIGN 3D (TP3D)

LES FORMATIONS ARTISTIQUES DU LAM VISENT 2 DIPLÔMES :

1. **Le diplôme de fin d'études secondaires** pour les élèves qui désirent faire des études supérieures (universités et écoles supérieures) et qui visent à avoir une bonne culture générale ainsi qu'un large aperçu des branches spécialisées du domaine de l'art et de la communication visuelle :

Division artistique de l'enseignement secondaire général :

Section arts et communication visuelle (GACV)

2. **Le diplôme de technicien (DT)** pour les élèves qui désirent se lancer dans la vie professionnelle et se spécialiser dans un domaine artistique précis. L'accès à des études supérieures, après avoir suivi avec succès les modules préparatoires facultatifs, est possible :

Division artistique du régime de la formation de technicien :

Section image – Technicien de l'image (TPTI)

Section graphisme – Technicien en graphisme (TPDG)

Section design 3D – Technicien en design 3D (TP3D)

LES CONDITIONS D'ADMISSION EN DIVISION ARTISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL (GACV)

- classe de 5C réussie ou classe de 5G réussie au niveau globalement avancé et
- faire preuve de compétences artistiques illustrées par un dossier artistique personnel et
- se soumettre à une épreuve sur place portant sur les compétences du regard et de la créativité

LES CONDITIONS D'ADMISSION EN DIVISION ARTISTIQUE DE LA FORMATION DE TECHNICIEN (TPTI, TPDG, TP3D)

- classe de 5C réussie ou classe de 5G réussie au niveau globalement avancé ou au niveau globalement de base et
- faire preuve de compétences artistiques illustrées par un dossier artistique personnel et
- se soumettre à une épreuve sur place portant sur les compétences du regard et de la créativité

ÉPREUVE SUR PLACE ET PRÉSENTATION D'UN DOSSIER ARTISTIQUE

L'épreuve sur place aura lieu début mai au Lycée des Arts et Métiers. Les présentations des dossiers auront lieu une semaine plus tard entre 14h00 et 17h00. Pour des raisons d'organisation, le candidat doit fixer un rendez-vous en ligne sur le site du Lycée des Arts et Métiers (www.ltam.lu). Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez consulter le site du lycée.

DIVISION ARTISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL SECTION ARTS ET COMMUNICATION VISUELLE (GACV)



LA FINALITÉ

La section « arts et communication visuelle » offre un enseignement apportant un aperçu des disciplines spécialisées des domaines de l'art et de la communication visuelle et visant à transmettre aux élèves des savoirs et savoir-faire relevant de la culture générale.

La section « arts et communication visuelle » s'adresse aux jeunes qui veulent poursuivre des études supérieures (universités et écoles supérieures) dans les domaines de l'art et de la communication visuelle, afin d'apporter créativité et innovation dans tous les domaines relatifs aux arts et au design.



LA FORMATION

La formation vise dans le volet « Spécialisation » l'acquisition de savoirs et de savoir-faire relatifs aux domaines suivants : histoire de l'art, travail personnel, dessin à main levée, dessin appliqué, théorie de la couleur, techniques d'impression, peinture, communication graphique, langage des médias, volume et conception 3D et perspective/projection orthogonale.

Le « Domaine optionnel » permet un aperçu des domaines suivants : photographie, film, animation traditionnelle et sciences des matières.



DIVISION ARTISTIQUE DU RÉGIME DE LA FORMATION DE TECHNICIEN

LA DURÉE DE LA FORMATION

La formation commence en classe de 4^e et se termine en classe de 1^{re}. La formation s'étend sur 4 années à plein temps au lycée (avec 2 stages de six semaines). Un projet intégré final sera réalisé au lycée en classe de 1^{re}.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Toutes les formations sont organisées sous forme de modules. Les modules de l'enseignement professionnel comptent entre 18 et 22 heures de formation. L'enseignement général compte 8 heures de formation (langues, éducation à la citoyenneté, éducation physique) et l'enseignement général spécifique compte 4 heures (histoire de l'art / sciences naturelles et mathématiques). L'évaluation est fondée sur les compétences.

Les modules préparatoires aux études techniques supérieures peuvent être accomplis soit pendant la durée normale des études, soit à la suite de l'obtention du diplôme.

LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Accès aux universités et écoles supérieures (technische Hochschule) au Luxembourg et à l'étranger sous condition d'avoir réussi les modules préparatoires facultatifs. Accès aux formations BTS.

www.bts.lu





Pour les volets « Langues et mathématiques » et « Formation générale », l'enseignement est le même que pour les autres sections des classes supérieures de l'ESG visant le diplôme de fin d'études secondaires. Les disciplines réparties sur les quatre années d'études, sont : Anglais, Français, Allemand, Mathématiques, Vie et société, Éducation à la citoyenneté, Connaissances du monde contemporain, Sciences (Santé, Technologie des matériaux, Chimie, Physique) et Éducation physique et sportive.

LES CHAMPS D'ACTIVITÉS

Histoire de l'art	Critique d'art
Conservation du patrimoine	Restauration
Design graphique	Design produit
Design industriel	Illustration
Bande dessinée	Cinéma d'animation
Cinéma et audiovisuel	Photographie
Scénographie	Mode
Architecture, ...	

LA DURÉE DE LA FORMATION

4 années plein temps au LAM

LA QUALIFICATION

Diplôme de fin d'études secondaires générales

LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Accès aux universités et écoles techniques supérieures (technische Hochschule) au Luxembourg et à l'étranger. Accès aux formations BTS. www.bts.lu.

TECHNICIEN DE L'IMAGE (TPTI)



LA PROFESSION

Le technicien de l'image dispose d'une compétence globale qui lui permet d'intervenir dans les nombreux domaines de l'audiovisuel et de la communication visuelle, au niveau de l'image fixe (photographie) comme de l'image en mouvement (vidéo, cinéma et télévision). Les compétences du technicien de l'image s'articulent autour de trois pôles: la réflexion sur l'image, la production proprement dite et la post-production d'images existantes.

Le technicien de l'image pourra travailler dans des sociétés de télédiffusion et de production cinématographique, des sociétés d'événementiel, des studios et laboratoires de photographie, des agences de publicité et de communication, des maisons d'édition (presse, magazines, livres), des imprimeries et services d'impression numérique, des services internes de grandes entreprises ou administrations, des institutions culturelles (musées, centres culturels, théâtres), des archives d'images (publics ou privés).



LA FORMATION

La formation est organisée sous forme de modules qui ont pour but de transmettre les compétences suivantes :

- être capable d'analyser et de comprendre le langage des images
- être capable de traduire des idées ou un cahier des charges en un concept visuel
- maîtriser les équipements de prises de vues, de son et d'éclairage
- maîtriser les techniques de post-production des images
- être capable de travailler en équipe.

LES CHAMPS D'ACTIVITÉS

Le technicien de l'image exerce son activité dans deux domaines: celui de l'image fixe (photographie) et de l'image en mouvement (vidéo, cinéma et télévision).





PRODUCTION :

- Prises de vue photographiques dans des domaines variés
- Assistant photographe
- Technicien audiovisuel
- Éclairagiste
- Assistant caméra
- Régisseur de plateau

POST-PRODUCTION :

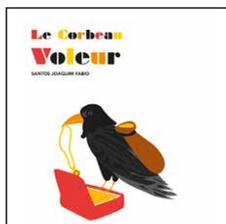
- Traitement numérique des images
- Gestion de post-production
- Numérisation, archivage et gestion de documents visuels
- Assistant montage

LA QUALIFICATION

Diplôme de technicien (DT)

LA DURÉE DE LA FORMATION

4 années plein temps avec 2 stages de 6 semaines



TECHNICIEN EN GRAPHISME (TPDG)

LA PROFESSION

Le technicien en graphisme travaille en tant que salarié ou indépendant. Après un briefing avec le client, le technicien en graphisme crée et produit des concepts publicitaires pour des supports imprimés ou digitaux.

Il connaît la chaîne de production graphique, travaille à la main ou sur ordinateur, invente des concepts et visualise ses idées, dirige les présentations, connaît les supports médiatiques, formats et matériaux, réalise des montages de photos, des mises en page. Il sait manipuler la gestion des couleurs et gère le suivi de production jusqu'à la livraison du produit final.

Il sait attirer l'attention du groupe cible sur une idée, un produit, un service, une entreprise avec les outils de la création visuelle. Dans ce but, il développe un langage visuel innovant adapté aux besoins du client.



LA FORMATION

La formation offre un enseignement sous forme de modules qui transmet aux élèves les connaissances professionnelles de base relatives aux champs d'activité des domaines du design graphique: traiter la conception visuelle en passant par la création manuelle (esquisses, illustrations, storyboards) et par les moyens électroniques (infographie, mise en page, webdesign, montage photo).

LES CHAMPS D'ACTIVITÉS

Secteurs : ateliers de design graphique, agences de publicité, imprimeries, maisons d'édition, presse écrite, services graphiques et publicitaires de grandes enseignes, de banques, de l'Etat et des communes

- Création de logos, élaboration d'images de marque d'entreprises, corporate identity (CI)
- Création de concepts publicitaires suivant le briefing client
- Élaboration de concepts et présentation
- Production de mises en page d'une à plusieurs pages et déclinaison pour autres supports
- Création et dessin d'illustrations et pictogrammes pour services et organismes culturels.
- Gestion de données, réception et contrôle de fichiers, management des couleurs, optimisation de fichiers pour sous-traitants, comme les imprimeries ou les concepteurs web
- Réalisations de sites-web

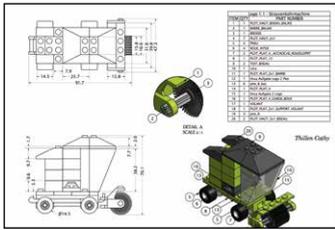
LA QUALIFICATION

Diplôme de technicien (DT)

LA DURÉE DE LA FORMATION

4 années plein temps avec 2 stages de 6 semaines





TECHNICIEN EN DESIGN 3D (TP3D)

LA PROFESSION

Le travail du technicien en design 3D se fait en équipe. Le but est la création et la production de modèles de produits et d'espaces, dans l'espace physique et virtuel. Il travaille soit comme indépendant, sur projet, soit comme employé aussi bien dans le domaine privé que dans le domaine public.

Le technicien en design 3D assume des fonctions diversifiées pouvant aller de la création virtuelle (p.ex. domaine de l'animation 3D, domaine du game) jusqu'à la production de produits (p.ex. domaine du Product Design) en passant par la prestation de services pour des entreprises productives (p.ex. domaine de l'aménagement d'intérieur et d'architecture d'intérieur). Son domaine d'activité est très hétérogène et les possibilités d'emploi sont multiples et diversifiées.

LA FORMATION

La section design 3D s'adresse aux jeunes créatifs qui, après l'obtention du diplôme de technicien en design 3D, veulent se lancer dans la vie professionnelle. La formation offre un enseignement qui transmet aux élèves les connaissances professionnelles de base relatives aux champs d'activités des domaines du design 3D. Les réalisations se font à la main (esquisses, dessins techniques, maquettes et modèles) et par des moyens électroniques (ordinateurs, logiciels 2D et 3D). L'accent est mis sur les branches pratiques et infographiques.

LES CHAMPS D'ACTIVITÉS

Studios de productions virtuelles (production d'animation 3D, Game Design, domaine des Visual Effects (VFX) et des Computer-Generated Imagery (CGI), domaine des productions de vidéo, de publicité et de film (compositing, visual effects 3D) / studios de design (product, industrial,...) / bureaux d'architecture, d'architecture d'intérieur et d'architecture paysagiste / scénographie / design de stands et d'expositions.

LA QUALIFICATION

Diplôme de technicien (DT)

LA DURÉE DE LA FORMATION

4 années plein temps avec 2 stages de 6 semaines



LYCÉE
DES ARTS
ET MÉTIERS

Site Limpertsberg

19, rue Guillaume Schneider
L-2522 Luxembourg

Tel. : (+352) 46 76 16 - 1

Fax : (+352) 47 29 91

Heures d'ouverture du secrétariat :
du lundi au vendredi de 07h 45 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

www.artsetmetiers.lu, secretariat@am.lu